



Vente maison en copropriété

Par tatoos33

Bonjour,

J'aurai quelques petits conseils pour terminer une succession qui dure depuis 12 ans.

Les faits :

Mon oncle a acheté une maison et jardin en indivision avec sa compagne de l'époque Mme X, en 1985.

Une partie de la maison est en copropriété, car 2 pièces sont superposées.

Ils ont signé une convention qui dit que la partie rez de chaussée et à Mme X et mon oncle a l'étage. Le jardin doit être partagé en 2 dans le sens de la longueur par moitié.

Puis mon oncle est décédé en 2009.

A ce jour, nous sommes 11 héritiers.

Ma demande :

Nous souhaitons régler la succession et je désire acheter la maison. Les autres héritiers sont d'accord pour me vendre cette maison.

Mme X me dit que je ne peu pas acheter sans son accord ? Vrai ou faux ?

Elle dit qu'elle est prioritaire pour acheter ?

Pour bien définir la partie de Mme X et faire borner le terrain, j'ai demandé un devis à un géomètre. Les frais sont à la charge de la succession ou à partager en 2 avec Mme X ?

Peut t'elle refuser que je fasse venir un géomètre ou contester sa mission ?

Peut elle refuser de régler la moitié ?

Enfin, c'est une histoire compliquée et Mme X est décidée à nous ennuyer. En fait elle voudrait la maison pour rien?..

Merci par avance pour votre aide et tout les conseils sont les biens venus

Michel

Par ESP

Bonjour

Quelle est la quotité du total, détenue par madame X ?

J'ai bien peur que la seule solution soit judiciaire...

Par janus2

Bonjour,

Pas très clair tout ça ! Vous parlez d'indivision et de copropriété ! S'agit-il vraiment d'une copropriété, donc avec un règlement de copropriété et un état descriptif de division ?

Par tatoos33

Bonjour et merci pour votre message.

Mme X détient environ 50 % de la maison et 50 % du jardin. En fait, on va dire pour faire simple que mme X à le rez de chaussée, mon oncle l'étage. Ceci est dit dans la convention signée par les 2 parties.

Michel

Par tatoos33

Pour Janus 2

Bonjour et merci pour votre message.

L'achat a été fait en indivision (sur le relevé de propriété, cadastre, il est noté propriétaire / indivision)

Je parle de copropriété, mais aucuns documents ne le précise, car une pièce de la maison appartenant à mon oncle et au dessus d'une pièce appartenant à Mme X. Mais idem, aucuns documents ne le précise.

Cordialement